

# informations

occitanie



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région  
EHPAD- Retraités



A la une  
CSIR Pyreméd



Activité régionale  
Activités Sociales  
et Culturelles

N° 236

Avril 2018

## Formation professionnelle

# dossier



Editorial .....	2
A la une .....	3
• CSIR Pyremed	
Luttes en région .....	5
• EHPAD	
• Retraités	
Professions .....	6
• Cheminots	

## Dossier .....7

### Formation professionnelle



## Activité régionale .....11

- Collectif régional  
Activités Sociales et Culturelles

## Vie syndicale .....12

- Réforme Lycée - Université

## IRHS .....13

- Les 100 ans de Latécoère

## A vos agendas .....15

- Prochaine session  
de formation CGT à l'IRT
- IRHS : Conférence Débat :  
« Cinquante ans après, les empreintes  
de mai 68 »

*Le 15 mars 2018, partout en France, les retraités et les personnels des EHPAD étaient dans la lutte avec un leitmotiv unique « Trop, c'est trop! ».*

*En Occitanie, 16 manifestations ont eu lieu, pour un total de 31900 manifestants. Mais au-delà des chiffres, c'est l'état d'esprit qu'il faut retenir et qui lance une séquence revendicative et de luttes sensée nous amener jusqu'à l'été... ou jusqu'au fléchissement de ce gouvernement, sourd aux revendications des salariés, retraités, jeunes, privés d'emploi!*

*Entendra-t-il la rue?*

*Le 22 mars 2018 lui a nettoyé un peu plus les oreilles! Partout en France, répondant à l'appel des cheminots et des syndicats de la fonction publique, des milliers de manifestants ont arpenté le pavé (plus de 500 000) sur plus de 180 rassemblements.*

*La réussite de cette journée unitaire de mobilisation marque l'attachement de tout le monde aux services publics. En Occitanie, 23 lieux de manifestations ont permis 76 862 participants d'exprimer leur colère.*

*Le gouvernement fait le choix de la confrontation sociale alors qu'il doit entendre l'exigence sociale, il doit prendre la mesure des oppositions à sa politique et prendre en compte les alternatives portées notamment par la CGT.*

*Après une semaine de déploiement du 26 au 30 mars, les cheminots démarreront leur grève le 3 avril et une nouvelle journée nationale de mobilisation interprofessionnelle pourrait être proposée le 19 avril prochain.*

*Victor Hugo disait: « c'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches! ». Le gouvernement Macron est bien sur cette ligne.*

*Dans cette année du 50e anniversaire de mai 1968, tous ensemble, faisons-en sorte de construire un fort printemps revendicatif de luttes et de VICTOIRES!*



**Lionel Pastre**

secrétaire régional CGT Occitanie



# CSIR Pyremed

*Le CR CGT Occitanie se propose d'éditer régulièrement un bulletin d'information regroupant les activités confédérales du secteur Europe/inter et des informations régionales de l'activité CGT du CSIR Pyremed (Conseil Syndical Inter Régional PYREnées MEDiterranée) qui couvre les organisations syndicales adhérentes de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) des territoires de Catalogne, d'Andorre et d'Occitanie.*

Extraits :

La CGT a pris la présidence tournante du CSIR Pyremed le 5 juillet 2017 jusqu'à juillet 2019. L'activité des CSIR (47 en tout partout en Europe) dispose d'une coordination au sein de la CES. Le CSIR Pyremed sera prochainement doté d'un site internet (prévu courant 2018).

## MISE EN PLACE DES 3 GROUPES DE TRAVAIL:

### TRANSPORTS/INFRASTRUCTURES:

axes de travail sur meilleures correspondances des TER entre Occitanie et Catalogne (Cerbère/Portbou et la Tour de Carol/Puigcerda); plus de fret par le ferroviaire public; actions contre le

dumping social dans le transport routier marchandise (La Junquera).

### SANTÉ/ACTION SOCIALE:

axe de travail sur l'Hôpital Commun Transfrontalier de Cerdagne), outil public mais qui ne permet pas aux Français de se soigner comme sur le territoire National.

### TRAVAIL/MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS:

lutte contre le travail illégal, non application des directives Européennes. Informations sur la directive détachement.

## MOUVEMENTS SOCIAUX

Grève en Andorre: l'Andorre est un paradis fiscal mais ce que peu de gens savent c'est que c'est aussi un pays avec très peu de droits sociaux. Pourtant suite à un plan d'austérité du gouvernement Andorran (les mêmes critères que pour tous les pays d'Europe) il veut mettre en place la suppression de l'ancienneté; gel des salaires; attaque contre les retraites; nouveau service minimum voilà la cure d'austérité pour les fonctionnaires Andorran!

Les syndicats des fonctionnaires d'Andorre, regroupés au sein de la Plate-forme des syndicats de la fonction publique, ont été confrontés à la réforme de la loi sur la fonction

publique que le gouvernement veut approuver. Ils protestent contre le gouvernement qui a refusé de négocier quoi que ce soit avec eux et parce qu'il a rejeté environ quatre-vingts amendements qu'ils ont soumis à la commission consultative sur la réforme.

Le porte-parole de la plate-forme et dirigeant de l'USDA (Union Syndicale D'Andorre), Gabriel Ubach, a également appelé les travailleurs des entreprises privées à se joindre à la grève. Dans ces déclarations, Ubach a affirmé que la perte des droits du travail est subie par tous les travailleurs, et que pour cette raison, l'exécutif doit faire l'objet de pressions afin qu'il soit possible de négocier.

## AGENDA DU CSIR PYREMED:

- Réunion des groupes travail « santé » et « mobilité » en avril 2018
- Réunion du comité de coordination des CSIR le 3 mai 2018 à Bruxelles
- 23 mai 2018 à Perpignan réunion du Comité Directeur du CSIR Pyremed
- 6 avril 2018 à Perpignan: Présentation des initiatives France UCR CGT/CCOO/CIL « résistances d'hier et d'aujourd'hui contre l'extrême droite »

# CSIR Pyremed



## Plan de travail du CSIR Pyremed 2017-2019

*Orientations de travail 2017-2019  
CSIR Pyremed adoptées  
à l'Assemblée Générale du  
5 juillet 2017 à Toulouse.*

### PRÉAMBULE

Le CSIR soutient les demandes la CES pour un changement de cap dans les politiques européennes, l'arrêt des politiques d'austérité généralisé sur notre territoire afin de faire face au problème du chômage et de la précarité par la mobilisation de ressources en faveur de l'investissement, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, des télécommunications, de l'innovation et de la recherche, ainsi que dans les compétences et l'éducation.

Le CSIR souhaite qu'au cours de la prochaine législature européenne le dialogue social à tous les niveaux (européen, national, territorial, sectoriel, entreprise) prenne une place centrale dans la mise en œuvre des réformes dont l'Europe et les États membres ont besoin pour développer le bien être humain, le progrès social et faire face aux défis de la mondialisation: services publics, inégalités, pauvreté, migrations, protection sociale, ressources naturelles, climat...

Le CSIR attend que les instances régionales reconnaissent notre organisation comme incontournable du Dialogue Social Européen.

### AXE 1: RENFORCER L'UTILITÉ, LA VISIBILITÉ, LA RECONNAISSANCE ET LA PÉRENNITÉ DU CSIR PYREMED SUR NOTRE TERRITOIRE:

#### RECONNAISSANCE ET PÉRENNITÉ:

subvention POCTEFA à obtenir, participation à la CTP (Communauté de Travail des Pyrénées), médiatisation de nos actions, premier contact avec le CSIR Pyrénées-Atlantiques pour démarche commune. Utilité: Formation CES à organiser en 2018, assemblée à thème en 2019; informations à nos organisations et entre organisations; recensement du travail et des travailleurs transfrontaliers et mobilité y compris saisonnière.

#### ANALYSE DU TRAVAIL TRANSFRONTALIER ET DE LA MOBILITÉ:

Partant du constat de la perte de l'EURES sur notre territoire, mais aussi de la difficulté à connaître la réalité du travail transfrontalier, notre objectif sera de mieux comprendre pour agir.

### LA FORMATION SYNDICALE COMMUNE/ JOURNÉE DE TRAVAIL À THÈME:

Il existe une culture et des engagements différents entre les syndicats du CSIR quant à l'accueil et l'accompagnement des travailleurs européens en déplacement professionnel de chaque côté de la frontière. Ces syndicats membres du CSIR souhaitent acquérir une base commune pour pouvoir de chaque côté de la frontière recevoir et suivre les travailleurs qui nous sollicitent.

### AXE 2: AGIR ET ÊTRE UTILE AUX POPULATIONS DE NOTRE TERRITOIRE

#### ACTIONS:

lister et mettre en relation nos syndicats dépendants d'un même groupe international sur notre territoire; aider à la cohésion de revendications autour de la santé/condition et santé au travail et des transports/infrastructures (dossier hôpital commun transfrontalier de Cerdagne; lignes ferroviaires Cerbere/Portbou et Enveigt/Puigcerda; complémentarité des plateformes multimodales...)



# EHPAD et Retraités

*Le 15 mars 2018, partout en France, les retraités et les personnels des EHPAD étaient dans la lutte avec un leitmotiv unique*

*« Trop, c'est trop ! ».*

*En Occitanie, 16 manifestations ont eu lieu, pour un total de 31900 manifestants.*

*Mais au-delà des chiffres, c'est l'état d'esprit qu'il faut retenir et qui lance une séquence revendicative et de luttes sensée nous amener jusqu'à l'été...*

*ou jusqu'au fléchissement de ce gouvernement !*

### **LES EHPAD NE LÂCHENT RIEN ! LA COLÈRE NE FAIBLIT PAS !**

Le jeudi 15 mars, les salariés, les usagers et la population ont à nouveau, après le 30 janvier, exprimé leur colère face à la situation insupportable des conditions d'accueil et de travail dans les EHPAD à laquelle le gouvernement n'apporte aucune réponse satisfaisante !

Il s'agissait, encore une fois, d'un appel à la grève contre la souffrance au travail et la maltraitance institutionnelle. Du manque de moyens humains aux glissements dans les tâches au quotidien... la situation est dramatique. Les résidents payent aussi avec, par exemple, une douche tous les dix jours.

C'est historique ! Avec un tiers des

salariés du secteur en grève, plus toutes les actions menées localement, les personnels ont encore massivement répondu présents pour à nouveau exprimer leurs ras le bol de devoir subir la violence du manque de moyens humains, matériels et financiers.

Le gouvernement ne fait pour l'instant aucune réponse à la hauteur, étant plus attentif aux revendications des grands patrons qu'à celles des résidents et personnes maintenues à domicile. Ainsi, les 50 millions d'euros annoncés représentant entre 3000 et 5000 euros par EHPAD !

C'est un réel enjeu sociétal et la CGT, avec les personnels concernés, ne lâchera rien !

### **LA RIPOSTE DES RETRAITÉS !**

Le 15 mars 2018, près de 200 000 retraités se sont mobilisés en France. La CSG augmentée de 1,7 point a été l'élément déclencheur de cette forte mobilisation : de 100 à 1500 euros en moins par an, une ponction gigantesque qui remet en cause le principe même de solidarité entre les générations.

L'accueil favorable des militants de la CGT retraités dans toutes les initiatives antérieures faisait augurer d'une réaction à la hauteur de l'enjeu qui concerne toutes les générations. Preuve en est faite :

deux fois plus de monde que le 28 septembre 2017 !

Le pouvoir a fait croire qu'il suffisait de ponctionner les vieux pour aider la jeunesse à sortir de ses difficultés. Une entreprise de division et d'intimidation qui ne peut masquer la réalité. Les retraités ne veulent plus être les dindons d'une mauvaise farce, qu'on se le dise !

Les « vieux » disent NON, c'est le moins qu'on puisse dire. Leur réaction salutaire peut augurer de nouvelles mobilisations populaires pour exiger que leur pays ne continue pas à mettre la solidarité sociale et générationnelle à l'index.

Une envie de mai envahit les paysages de notre pays. Le plus bel hommage que l'on puisse rendre à de jeunes années qui n'ont pas pris une ride. Le combat continue, d'autres actions sont déjà en prévisions. Ne lâchons rien !



# Cheminots



## « SNCF : les cheminots en lutte pour le Service Public »

*Le gouvernement entend mener tambour battant la deuxième réforme ferroviaire en moins de quatre ans et, force est de constater que sa boussole n'est pas l'amélioration du service rendu aux usagers face aux dysfonctionnements répétés, aux sous-investissements chroniques et aux suppressions massives d'effectifs de ces dernières années.*

Alors qu'aucun véritable débat public n'est réellement engagé sur les besoins de transports, l'aménagement du territoire, le report modal, la réduction des émissions polluantes..., le gouvernement entend focaliser le débat sur les vertus supposées de l'ouverture à la concurrence, l'obsolescence et l'archaïsme du Statut au regard des droits et protections du Code du travail et des conventions collectives.

De rapport en rapport, il est devenu évident que les seuls leviers de performance et de différenciation identifiés par le patronat sont l'organisation du temps de travail et la polyvalence des métiers.

La négociation en cours du volet classifications et rémunération de la convention collective nationale de la Branche ferroviaire a mis en évidence ce dogmatisme du patronat qui ne conçoit nos métiers que par le prisme de la performance économique au mépris de nos savoir-faire tech-

niques garants de la sécurité du mode ferroviaire.

La Fédération CGT des Cheminots porte, pour sa part, dans ces négociations la nécessité de définir précisément les contours des métiers pour éviter tout dumping social dans la Branche. C'est précisément l'objet d'une convention collective: garantir un cadre social commun.

La CGT porte aussi la reconnaissance des qualifications et la valorisation des savoirs et savoir-faire qui doivent se traduire en rémunération et en déroulement de carrière, face à un patronat pour qui la valeur d'un emploi, et donc sa rémunération, ne se mesure qu'à l'aune de ce qu'il rapporte. La CGT a remis au premier ministre un rapport (Ensemble pour le fer disponible sur le site internet de la CGT Cheminots) faisant des propositions sur le financement et la dette du ferroviaire, sur son refus de l'ouverture à la concurrence, sur le statut juridique de l'entreprise SNCF, sur des objectifs ambitieux de développement des trafics et sur la relance et la pérennisation du transport public de marchandises.

L'intersyndicale (CGT, UNSA, SUD-Rail et CFDT), après la manifestation nationale du jeudi 22 mars à Paris, organise un calendrier de grèves à partir du 3 avril pour défendre le Service public ferroviaire.

Dans ce contexte, la Région Occitanie puis la SNCF ont reçus les

syndicats au mois de mars pour définir les contours de la future convention TER, suite à la signature d'une convention entre la Région et SNCF Mobilités fin décembre 2017.

Déjà, grâce au travail de la CGT, la convention gagnée permet un service public ferroviaire avec:

- une stabilité du niveau des effectifs globaux affectés au TER sur la durée de la convention,
- l'absence de clause de concurrence;
- une durée de convention longue de 8 ans (2018/2025);
- un développement de l'offre à hauteur de 11 %, sans compter les réouvertures de lignes à venir et le Cévenol;
- la réouverture ou la modernisation de 6 lignes sur la période de la convention.

Nos préoccupations majeures portent notamment sur:

- la distribution: le conseil régional, nous annonce 3 fermetures de gares à la vente TER sur les 90 en Occitanie. La direction voulait en fermer 30! Ce net recul est à mettre au crédit de nos mobilisations. Nous n'acceptons pas la diminution de la présence humaine qualifiée;
- l'équipement des trains: la SNCF maintient sa volonté de ne plus proposer l'équipement systématique et obligatoire des trains en contrôleurs.

# Formation professionnelle

## Du big bang au néant

*Les réformes de la formation professionnelle se succèdent au rythme des élections présidentielles, sans que les précédentes aient pu être évaluées, ni même complètement mises en œuvre.*

*Pour Macron, « le système de formation... n'est pas à la hauteur des enjeux de notre temps et des attentes de nos citoyens » et il « doit être entièrement réformé ».*

La ministre du Travail parle de simplification et libéralise dans les faits la formation professionnelle en mettant en place un chèque formation de 500 euros par an plafonné sur 10 ans à 5000 euros. Chacun.e sera encouragé.e à consommer de la formation comme un bien de consommation ordinaire. Encore faudra-t-il le financer: il faudra 10 ans de droits pour accéder à un CAP fleuriste, 15 ans pour une formation d'ambulancier.e et 48 ans pour une formation jusque-là accessible par un CIF... Chacun. e comprend aisément qu'il faudra désormais payer, s'endetter pour se former.

Pour justifier leurs choix idéologiques, Macron et Penicaud s'appuient sur les contre-vérités régulièrement assénées par des médias zélés relayant les dogmes de l'OCDE.

Pour les libéraux.ales au pouvoir en Europe, il n'est pas acceptable qu'une part du salaire soit socialisée pour financer un système de protection sociale basé sur des

principes de mutualisation et de solidarité, échappant ainsi au secteur marchand.

Pour elles.eux, la formation professionnelle, élément structurant de la Sécurité Sociale des personnes, ne peut, ne doit pas échapper au « marché » de la protection sociale.

Le Capital a besoin de la structurer dans un cadre concurrentiel afin d'organiser « l'insécurité sociale professionnelle » et entretenir un rapport de force qui lui soit profitable. C'est malheureusement cohérent avec ses objectifs généraux en matière de politique de protection sociale: renvoyer sur l'individu la responsabilité de son « employabilité », comme de sa santé, de sa retraite, de son assurance chômage... Cette stratégie vise à baisser ce que le patronat appelle le « coût du travail ». Par ailleurs, le Gouvernement a clairement décidé une réforme de l'apprentissage avec une gestion du système par les seules branches professionnelles. La menace est grande car on se dirige vers une sorte de privatisation totale de l'apprentissage, hors du champ de la formation initiale professionnelle et sans pilotage public.

Cette réforme menace toute la formation professionnelle initiale, y compris la voie scolaire (lycées professionnels, technologiques) et universitaire.

Des mesures très graves contre les apprentis.es sont aussi à craindre avec la privation de l'accès aux prud'hommes, l'allongement du temps

de travail et la déréglementation du droit en matière de santé et de sécurité.

Pour la CGT, ces annonces sont inacceptables et contraires à ses revendications. En effet, la CGT défend un triptyque revendicatif formation/qualification/salaires: cette réforme, au fond, est à la fois une nouvelle attaque contre le salaire socialisé, et une volonté de précariser encore plus les salarié.es

**Le Comité Régional CGT Occitanie organise le mercredi 6 juin 2018, de 9 h 30 à 16 h 00, à l'université Jean Jaurès de Toulouse, un colloque consacré à la formation professionnelle, en présence de Catherine Perret, membre du bureau confédéral et en invitant des représentant.es du Conseil Régional. Inscrivez-vous!**



# Disparition du CIF, CPF Danger pour les salarié.e.s et demandeur.euses d'emploi

*Sous prétexte de rendre plus lisible l'offre de formation, le gouvernement souhaite rendre responsable tout.e actif.ve de la gestion de sa carrière professionnelle.*

En effet, les obligations des entreprises de former leurs salarié.e.s et de cotiser pour cela est progressivement en train de disparaître. Les entreprises ne veulent plus parler de cotisations mais de charges dont elles veulent se débarrasser sous prétexte de compétitivité.

De plus, le patronat voulant une main-d'œuvre corvéable à merci interviendra dans le contenu des formations professionnelles, abandonnant les titres et les diplômes qui font référence aux classifications et rémunérations des conventions collectives, en privilégiant des blocs de compétences, privant ainsi la personne formée de tout repère collectif.

À terme, c'est même la fin de toute référence à un salaire minimum...

Le nombre d'heures dont disposait la personne pour son Compte Personnel de Formation (CPF) est monétarisé et plafonné. (500 €/an plafonné à 5000 € et pour les non qualifiés 800 €/an plafonné à 8000 €).

Non seulement y est inclus le Congé Individuel de Formation (CIF), qui disparaît en tant que tel, mais cela implique à terme, que les personnes voulant des formations plus ou moins longues devront mettre la main à la poche ou se contenter de l'aumône qui leur est faite et/ou attendre 10 ans pour atteindre le plafond. Sélection des formations par le fric, c'est pour la CGT inadmissible!

Le CIF, était le seul dispositif dont pouvait disposer un.e salarié.e à sa seule initiative. Il pouvait être mobilisé sans le consentement de l'employeur.e, et ainsi permettre au.à la salarié.e :

- soit d'améliorer par la formation ses compétences qu'il pourrait

ainsi faire valoriser au sein de son entreprise ou dans une autre, grâce à la reconnaissance du titre ou du diplôme qu'il aura obtenu,

- soit changer d'orientation professionnelle en acquérant ainsi la qualification pour exercer un autre métier.

Le CIF permettait ainsi au.à la salarié.e de monter en compétences et d'accéder ainsi à des rémunérations plus en adéquation avec ses aspirations et ses besoins. Ce dispositif permettait au.à la salarié.e de revenir après sa formation au sein de son entreprise sans perte de salaire ou avantages liés à son emploi. Sa disparition, remet en cause la possibilité, pour le.la salarié.e, comme pour le.la demandeur.euse d'emploi avec le CIF portable de pouvoir bénéficier de formations sur de longues durées qui ne rapportent pas directement aux entreprises! Car c'est bien là que veut nous emmener le patronat, en rendant la formation immédiatement rentable et à moindre frais pour elle; en rendant « responsable » et donc coupable le.la salarié.e qui ne se sera pas lui-même formé pour rester compétitif! Avec comme conséquence: les plus riches se formeront toujours mieux que les plus pauvres! Belle avancée sociale!

La CGT continuera à défendre les droits des salarié.e.s et des demandeur.euses d'emploi pour une formation professionnelle sécurisée tout au long de la vie.



# Avec le tout apprentissage En route vers la marchandisation de la formation professionnelle

*L'apprentissage ne sera plus piloté par les Régions mais par les branches professionnelles. Il sera régulé par le marché. Allons-nous tout droit vers sa privatisation ?*

Dans ces conditions l'apprentissage va plus servir les entreprises que les apprenti.es. Le patronat et surtout le MEDEF ont eu ce qu'ils réclamaient depuis des années. Les branches pourront aussi intervenir dans l'élaboration du contenu des formations, pourront intervenir sur les ouvertures ou les fermetures de formations.

Comme les CFA vont être rémunérés au contrat, comme les Régions vont perdre 51 % de la taxe d'apprentissage, les conséquences sur les inégalités territoriales risquent de s'amplifier car les CFA les plus petits ou les plus fragiles risquent de fermer. Ils ne bénéficieront plus des investissements des Régions.

La Région ne pourra plus exercer de régulation. Les personnels des lycées professionnels et des CFA seront précarisés.

L'apprentissage, comme les autres cursus, doit rester un service public de l'éducation. Dans le cas contraire il ne serait plus accessible à toutes et tous. Une dérive extrêmement inquiétante qui risque de voir le développement de formation en simple adéquation avec le marché de l'emploi local.

Le danger c'est aussi la disparition des diplômés et des titres au profit de blocs de compétences qui seront

déconnectés des salaires de référence et des grilles de classification.

L'apprentissage jusqu'à 30 ans, c'est payé au SMIC des adultes qui pourront déjà avoir un haut niveau de qualification et être opérationnels sur la quasi-totalité de leur emploi. Les 30 € d'augmentation prévus ne suffiront pas à régler un double hébergement, la restauration, les frais de transport pour les plus jeunes, alors que leur patron.ne touchera des aides ou bénéficiera d'exonérations qui rembourseront tout ou une grande partie de leurs salaires. Pour le même prix, des apprenti.es dans certains secteurs pourront même travailler jusqu'à 40 heures.

Ainsi un jeune de 16 ans pourrait faire la plongée jusqu'à minuit dans une pizzeria: chacun s'accorde à reconnaître que c'est très formateur! En compensation de toutes ces régressions, une augmentation de 30 € par mois, soit 717 € de rémunération mensuelle et une prime de 500 € pour passer le permis de conduire... Le contrat d'apprentissage pourra également être rompu pour faute grave ou inaptitude sans passer par les prud'hommes! Belle avancée sociale!

La formation et la rémunération des tuteurs.trices seraient pris sur les fonds de l'alternance, ce qui ne reviendrait encore à rien à l'entreprise. Avec la suppression du passage aux prud'hommes pour la rupture du contrat d'un.e apprenti.e, c'est la garantie que certains employeur.es

abuseront de ces ruptures...

À ce tableau s'ajoute la main mise unilatérale du patronat sur la définition des référentiels d'activités professionnelles.

Cette disposition risque d'affaiblir considérablement les diplômes pour les transformer en Certificat de Qualification Professionnelle (CQP): c'est la volonté patronale de ne plus sanctionner systématiquement la formation initiale par un diplôme et ainsi généraliser des périodes courtes d'acquisitions de blocs de compétences n'aboutissant pas à une reconnaissance de qualification. Bref, ce ne sont ni les besoins des jeunes et de leurs familles, ni les besoins de l'économie nationale en termes d'élévation des niveaux de qualification qui sont mis en avant. Les campagnes idéologiques successives font de l'apprentissage la solution miracle pour lutter contre le chômage...

Mais la formation ne crée pas l'emploi! La réforme tend à vouloir faire de l'apprenti.e un pion et non plus un.e jeune en formation...

Notre appréciation des mesures gouvernementales sur l'apprentissage est donc très critique car on acte non seulement la sortie de l'apprentissage de la formation initiale, mais aussi l'ensemble de la formation sous statut scolaire et universitaire, et l'on s'oriente vers la marchandisation de la formation.

# Réforme de la formation professionnelle

## La formation initiale remise en cause

*Les rapports Brunet et Calvez-Marcon portant respectivement sur l'apprentissage et la voie professionnelle du lycée complètent les réformes interprofessionnelles et posent des pistes d'une dérégulation majeure de la formation initiale professionnelle.*

Les choses ne sont pas encore arrêtées mais le rapport Calvez-Marcon donne les grands axes de la future réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire. Celui-ci comprend deux axes principaux d'attaques de la voie professionnelle: le développement de l'apprentissage en concurrence avec le scolaire et la substitution des diplômes par les blocs de compétences. Le développement de la mixité des parcours et des publics transforme la formation initiale sous statut scolaire en antichambre de l'apprentissage car les élèves pourront changer de mode de formation à la fin de la Seconde et de la Première... Traduction: les meilleurs élèves (comprendre les garçons blancs n'habitant pas en banlieue...) iront en apprentissage quand les autres resteront dans la voie scolaire! Pire, le rapport Brunet affirme que les CFA pourront ouvrir des formations sans accord de la Région ce qui va accroître les logiques de concurrence. Entre-t-on dans une véritable ère de la libéralisation de la formation initiale professionnelle? Du côté des enseignant-es de lycée professionnel, le développement de l'apprentissage aboutira nécessairement à terme à une remise en cause

de leur statut, l'annualisation du temps de travail deviendra incontournable pour s'adapter aux rythmes différents de formation des scolaires et des apprentis.es.

La proposition de suppression du diplôme intermédiaire dit « BEP rénové » et son remplacement par l'acquisition de blocs de compétences est une ligne rouge. Elle va accentuer les sorties sans diplôme et exposer les élèves à une individualisation de leurs rémunérations et conditions de travail en tant que salarié.es.

On retrouve la même logique dans le découpage du bac pro en blocs de compétences...

Enfin, le grand silence du rapport porte sur les poursuites d'étude. À part la réaffirmation de principe d'une voie professionnelle du lycée tournée vers l'insertion professionnelle et les poursuites d'études, aucune proposition sérieuse n'est avancée...

Nous défendons la mise en place de parcours adaptés aux besoins des élèves et des spécialités, qui peut notamment passer par la création de classes passerelles vers le BTS. C'est un enjeu majeur notamment pour les spécialités tertiaires « service aux entreprises » où le niveau d'insertion professionnelle se situe plus au niveau BTS qu'au niveau Bac. La libéralisation de la formation professionnelle est en marche. Le « big bang » promis par le gouvernement doit être mis en échec par les salarié.es. L'effacement des frontières entre formations initiale et

continue, la substitution progressive des diplômes nationaux par les blocs de compétences sont deux leviers contre notre projet de société: celui d'une scolarité obligatoire pour tous et toutes jusqu'à 18 ans débouchant sur l'acquisition de diplômes nationaux.

La formation initiale ne doit pas être mise au service du patronat.

**Quel avenir pour les CREFOP, FONGCIF, COPAREF et OPCA? Quelle place pour la Région?**

**Au niveau national, l'ensemble des instances de gouvernance seront refondues dans une nouvelle instance appelée « France Compétences ». La déclinaison régionale n'est pas encore connue mais déjà cette fusion montre une volonté de casser ce qu'il restait d'instances paritaires.**

**Les sommes destinées à la formation seront désormais collectées par les Urssaf, les organismes collecteurs des cotisations sociales, lesquels les transféreront à la Caisse des dépôts. Actuellement, la collecte est réalisée par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), dans lesquels la CGT siège. Conséquence de cette décision, les OPCA seront remplacés par des opérateurs de compétences. Ces structures vont notamment financer les centres de formation d'apprentis (CFA), le plan formation des TPE-PME et pourront "co-construire" les diplômes avec les branches "qui le souhaitent".**

**La Région Occitanie, qui consacre 400 millions d'euros annuellement à la formation professionnelle et à l'apprentissage, va voir un certain nombre de ses prérogatives disparaître. C'est là aussi une forme de privatisation de la formation professionnelle.**



# Collectif régional Activités Sociales et Culturelles

« Le Comité Régional Occitanie a proposé d'inscrire pleinement les associations TLC-LR et TLC-MP dans son projet politique et de transformer nos deux associations en véritables outils au service de ses organisations et ses syndicats... »

Pour apporter un prolongement concret à cette volonté exprimé dans le document et la table ronde de la Conférence Régionale des 5 et 6 décembre 2017, le Comité Régional a planifié une session à l'IRT permettant de bâtir un collectif en vue du lancement opérationnel de la construction du projet :

- présentation du projet au collectif

- repères, contexte, enjeux,
- objectifs, cibles,
- pilotes, collectif,
- contenu,
- évaluation des moyens alternatives, choix,
- retro planning,
- débat et échange autour du projet,
- répartition des différents volets du projet entre les membres du collectif au travers de groupes de travail spécifiques (chacun d'entre eux seront pilotés par un membre du collectif),
- Processus de construction.

Dans le cadre de ce processus, le contenu de chaque dimension du

projet va se construire dans les réunions des groupes de travail. De ce fait, les réunions du collectif planifiées devront constituer des points d'étape du projet en permettant la mise en commun des propositions élaborées par chacun des groupes de travail en vue de gagner l'enrichissement collectif.

Afin de produire et développer un projet partagé et en cohérence politique et opérationnelle, ce processus de construction du projet s'articulera autour de points d'étape :

- avec le Bureau Régional,
- avec les CA de TLC-LR et TLC-MP.

## LE COLLECTIF

### PILOTES

- F. BIROBENT (CR)
- F. DOUSSEAU  
(CR / CA TLC-MP)

### ORGANISATIONS

- L. DARDENNE  
(UD 09 / CA TLC-MP)
- OULD YEROU  
(UD31 / CA TLC-MP)
- L. ALRIC  
UD 46 / CA TLC-MP)
- L. POUGHON  
(UD 81 / CA TLC-MP)
- S. RAGAZZACCI  
(UD 34 / CA TLC-LR)

- J.-J. MINANA  
(UD 34 / CA TLC-LR)
- C. SAZE (UD 66)

### CE CGT « HISTORIQUES »

- B. CASTEL  
(CCAS EDF / CA TLC-MP)
- D. BOUSQUIE  
(CE Cheminots / Bureau TLC-MP)

### CPRIA

- Hervé SAZE

### SRIAS

- Monique SUSPENE  
(SRIAS Occitanie / CA TLC-MP)

### PRÉSIDENTS TLC

- P. MOITRY (TLC -MP)
- P. GREZE (TLC -LR)

### SALARIÉS TLC

- N. SACRISPERE (TLC-MP)
- T. GUILLOSSON (TLC-LR)

### CR ET CFD

- L. PASTRE  
(Secrétaire Régional)
- L. BEGUIN (Pilote Coll. Conf.)

### LSR

- en attente

### SEMAPHORES

- Yvon GAY

# Collectif régional Activités Sociales et Culturelles



	Thématiques	Pilote Groupe de Travail	Membres Collectif
OFFRE GLOBALE	Adhésion et fidélisation	L. PASTRE	N. SACRISPERE, T. GUILLOSSON, P. MOITRY
	Portail internet Billetterie en ligne	B. CASTEL	L. DARDENNE, F. BIROBENT, P. MOITRY, N. SACRISPERE, T. GUILLOSSON
	Activités TLC actuelles Réductions Avantages de proximité	P. GREZE	L. POUGHON, L. PASTRE, P. MOITRY, N. SACRISPERE, T. GUILLOSSON
	Activités sociales culturelles sportives de proximité	F. DOUSSEAU	A. OULD-YEROU, L. DARDENNE, T. GUILLOSSON
	Centrale d'achat	L. PASTRE	F. BIROBENT
	INDECOSA	F. BIROBENT	L. PASTRE
OFFRE CE	Conseil formation Com'	F. BIROBENT	L. ALRIC, B. CASTEL, P. MOITRY, SEMAPHORES
CPRIA	Arbre de Noël Ciné Ski	P. MOITRY	B. CASTEL, P. GREZE, N. SACRISPERE, T. GUILLOSSON

### LES GROUPES DE TRAVAIL DU COLLECTIF

Afin de permettre la construction du projet dans ses différentes dimensions le collectif a réparti les différents volets du projet entre les membres du COLLECTIF au travers de groupes de travail.

Chaque groupe de travail est piloté par un membre du collectif qui organisera les travaux (réunions, etc)

### RETROPLANNING COLLECTIF

15 et 16 mars : Session IRT  
4 mai : Collectif Point d'étape  
4 juillet : Collectif Point d'étape  
17 septembre : Collectif Point d'étape

*Rappel : Ces réunions de collectif planifiées tout au long du processus constituent des points d'étape du projet global en permettant la mise en commun des propositions de chacun des groupes de travail sur chacune de ses dimensions.*



# Réformes lycée - université

Les réformes du lycée, du bac et de la sélection à l'entrée à l'université n'en font qu'une: il s'agit d'une réforme globale visant à instaurer une ségrégation sociale et à transformer profondément le service public d'éducation dans le sens des directives ultralibérales de l'OCDE. La mise de côté des lycées professionnels rend encore plus explicite cette volonté politique. La stratégie gouvernement est d'opérer par tranches de salami mais globalement le gouvernement n'a qu'un objectif: gérer les flux d'élèves au service des économies budgétaires et des besoins économiques définis par le patronat et l'idéologie libérale. Ne nous y trompons pas: si les propositions les plus baroques du rapport remis à Blanquer n'ont pas été prises en compte pour la réforme des voies générales et technologiques, si le bigbang statutaire des professeur.es des lycées professionnels ne semble pas, pour le moment, être dans les tuyaux de la réforme à venir de la voie pro, c'est bien une révolution du lycée, des diplômes et des poursuites d'études qui est à l'œuvre.

Pour les diplômes, il s'agit de casser le plus possible leur caractère national mais surtout leurs liens avec la qualification, reconnue par les conventions collectives et, en conséquence, pierres angulaires des droits des salarié.es. Le baccalauréat

n'est ainsi plus le 1<sup>er</sup> grade universitaire ouvrant aux bachelier.ères la licence universitaire de leur choix. Quant aux diplômes professionnels, leur parcellisation en blocs de compétences est un cadeau au patronat qui pourra, à loisir, déroger aux conventions collectives avec des salarié.es partiellement qualifié.es.

Le lycée puis l'université deviennent donc, dans la vision gouvernementale et patronale, une vaste machine à orienter et à trier les élèves et étudiant.es en tournant le dos à toute vocation émancipatrice et de lutte contre la reproduction sociale: il s'agit tout simplement d'une attaque contre la jeunesse et ses aspirations. Pour ce gouvernement, quel plus bel hommage à la SNCF et aux cheminot.es que de faire du lycée et de l'université une gare de triage?

La CGT refuse cette orientation qui va à l'encontre des besoins de notre société, elle fait le choix de la réussite et de l'émancipation de toutes et tous. À l'opposé d'une individualisation des formations et des diplômes par bloc de compétence, la CGT défend la mise en place de véritables passerelles permettant la fluidité des parcours. Le droit de « prendre son temps » doit être reconnu aux jeunes. Il faut penser l'université dans l'ensemble des formations supérieures. Pour permettre ce droit aux choix, il faut

des moyens pour ouvrir les places nécessaires en BTS, IUT, Licence...

Pour la CGT, l'École et l'Université doivent contribuer à la construction des connaissances, constituer un lieu où tous les élèves et étudiant.es peuvent s'approprier les savoirs, acquérir un esprit critique et accéder à la culture. Ainsi, elles contribueront à l'émancipation de toutes et tous.

En ce sens, la CGT s'oppose à la remise en cause du bac comme 1<sup>er</sup> grade universitaire et diplôme national garantissant l'accès de tous les bachelier.es sur tout le territoire aux filières post-bac et aux établissements de leur choix, et refuse la création de voies de formation de relégation réservées aux seuls bachelier.es professionnels et technologiques.

La CGT veut un lycée qui ne trie pas mais qui permette la réussite et l'émancipation de toutes et tous, qui repose sur l'égalité de traitement des voies, des filières et des disciplines. Cela nécessite des volumes horaires plus équilibrés entre disciplines et l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

La CGT a été à l'initiative et moteur des mobilisations unitaires. Le blocage, dans la durée et bien avant les autres, des universités de Toulouse et de Montpellier ont montré de plus que notre Région était particulièrement mobilisée!

# Latécoère : cent ans et des luttes mémorables



Le 6 avril dernier, le syndicat CGT de Latécoère a célébré avec les salariés le centenaire de cette entreprise pionnière dans le décollage de l'activité aéronautique toulousaine. Cent ans d'une longue épopée sociale et syndicale marquée par le combat singulier des ouvriers en 1936 et 1937 pour la nationalisation de l'aéronautique.

Latécoère: Les premiers avions construits dès avril 1918, une longue production d'hydravions, la création de l'Aéropostale et des pilotes prestigieux... Aujourd'hui, l'entreprise figure parmi les sous-traitants majeurs des grands constructeurs aéronautiques. Cette riche épopée l'est tout autant par les luttes emblématiques menées par les salariés et leur syndicat. Le syndicat CGT de l'entreprise, avec le soutien des métallurgistes CGT et des institut

d'histoire sociale de Haute-Garonne et régional, a souhaité la porter à la connaissance des salariés d'aujourd'hui.

« Si nous avons décidé de célébrer cette histoire particulière, c'est précisément dans une perspective militante. Car si nous nous intéressons aux combats d'hier, c'est d'abord dans la perspective de ceux à venir qui seuls nous préoccupent », écrit Florent Coste, secrétaire du syndicat CGT dans la brochure éditée pour ce centenaire (\*).

Ce document diffusé auprès des salariés et disponible publiquement reproduit l'important témoignage de Lucien Llabres. Secrétaire général du syndicat réunifié de la métallurgie toulousaine en 1936, il fut contrôleur de fabrication chez Latécoère, puis chez Dewoitine, avant d'être chaque fois licencié. Il témoigne de manière précise et complète de la vigoureuse mobilisation syndicale et sociale face aux provocations patronales qui a permis de généraliser la nationalisation en juin 1937.

Bref rappel: Les premières grèves de 1936 prennent leur envol dans l'aéronautique. Les salariés de Latécoère furent parmi les premiers en France. Le 13 mai, au petit matin, les ouvriers restent debout, les bras croisés, près de leurs postes de travail. La grève se généralise pour devenir totale.

« Nous n'avons pu faire nationaliser Latécoère, mais les travailleurs se sont nationalisés eux-mêmes », explique Lucien Llabres. Le 11 août 36, le décret de nationalisation de l'industrie d'armement inclut en partie seulement l'aéronautique. Latécoère en est exclu.

Qu'à cela ne tienne, la lutte sous les formes les plus diverses se poursuit alors pendant plusieurs mois, jusqu'à cette impressionnante manifestation du 10 mai où l'ensemble du personnel demande son intégration dans la SNCAM (ex-Dewoitine nationalisé quelques semaines plus tôt). Les salariés obtiennent la tenue d'un référendum par lequel, le 7 juin 1937, ils choisissent majoritairement l'entreprise déjà nationalisée.

Voilà comment est née la fleur de l'industrie toulousaine devenue par la suite Sud Aviation puis Aérospatiale.

**Alain Raynal**

*Institut Midi-Pyrénées d'histoire sociale*

(\*) A la brochure spécialement éditée par le syndicat CGT, s'ajoutent une publication de l'Institut d'histoire sociale de Haute-Garonne, ainsi qu'une double page dans la revue de l'IRHS « Repères », numéro 49 d'avril 2018.



© Fondation Latécoère

## Prochaine session de formation CGT à l'IRT

**L'ENJEU DE L'IMPLANTATION SYNDICALE  
CHEZ LES INGÉNIEUR-ES, CADRES, TECHNICIEN-NES**

---

*Lundi 14 et mardi 15 mai 2018*

Cette formation vise à tracer des perspectives pour la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens (ICT). A distance d'approches qui ont défini ces catégories professionnelles dans les années soixante comme des salariés « bourgeois » ou des agents des appareils d'encadrement, elle présente les profondes transformations de ce salariat qui relève plutôt désormais de « couches moyennes salariées ». Bien qu'hétérogène dans son comportement social et politique, le groupe des ICT est ouvert à l'idée d'un syndicalisme revendicatif de solidarité. Mais à l'heure où il représente 43 % du salariat, cette évolution ne se traduit pas dans les forces organisées de la CGT. En vue de progresser dans ce domaine, la formation reviendra sur les rapports de la CGT aux ICT et sur des pratiques syndicales qui intègrent la diversité de leurs situations, statuts, préoccupations et motivations.

*Public ciblé prioritairement : Dirigeant-es syndicaux, animateurs-trices vie syndicale UD, référent-es élections professionnelles, , animateurs-trices collectif UGICT/UFICT.*

## IRHS : « Cinquante ans après, les empreintes de mai 68 »

**CONFÉRENCE PUBLIQUE ET DÉBAT**

---

*Mercredi 13 juin, 18 heures, salle Jean Mermoz à Toulouse*

Avec **Danielle Tartakowsky**, historienne, spécialiste des mouvements sociaux

